

Sociolinguistique historique et analyse de la conversation: une nouvelle approche du *Journal d'hygiène* de Jean Héroard¹

1. Considérations préalables

1.1. Le *Journal d'hygiène* de Jean Héroard, médecin personnel de Louis XIII, est la seule source connue dans l'histoire occidentale qui relate de manière aussi détaillée la vie quotidienne et privée d'un individu depuis sa naissance jusqu'à l'âge de vingt-sept ans (FOISIL 1989: 56). À côté de la description du programme journalier du dauphin et futur roi de France, Héroard fournit évidemment de multiples détails d'ordre médical, alimentaire et éducatif. Mais la véritable unicité de ce document réside dans le fait que le médecin, sous la forme d'une sorte de graphie phonétique, a essayé de transcrire le langage de son protégé. Le *Journal* contient donc de nombreuses petites phrases de l'enfant royal ainsi que des fragments de séquences conversationnelles dans lesquelles les paroles de l'enfant alternent avec celles de différents interlocuteurs de son milieu social immédiat. Ces passages et leur co-texte foisonnent par ailleurs d'informations sur le comportement verbal et non verbal de l'enfant et de son entourage. Le *Journal* d'Héroard constitue ainsi une mine de renseignements qui a pu servir de point de départ à la recherche dans différents domaines des sciences humaines, non seulement de la linguistique².

En ce qui concerne la linguistique française, Gerhard Ernst, dans son excellente étude de 1985, a bien vu quel était l'intérêt du *Journal* d'Héroard pour la connaissance du français parlé ordinaire, à la cour de St-Germain et dans la bouche du jeune prince, au début du XVII^e siècle. Il est vrai que l'interprétation du système de transcription improvisé par le médecin Héroard pose de nombreux problèmes, et la langue du document reflète évidemment les habitudes langagières d'un milieu social très particulier. Il est vrai aussi – et Ernst l'a bien reconnu – que la re-

¹ Version revue et corrigée de ma communication au colloque *Faut-il réécrire l'histoire du français? Les variations diachroniques et synchroniques du français*, organisé par le Pôle interdisciplinaire d'études françaises de l'Université d'Innsbruck (30.11.-1.12.2007). Je tiens à remercier un de mes étudiants, Christian Tanner, qui a rassemblé l'essentiel des matériaux sur lesquels je me base ici, dans le cadre de son excellent mémoire de maîtrise (inédit) «Analyse linguistique des constructeurs des relations interpersonnelles dans le *Journal d'hygiène* de Jean Héroard» (Université de Bâle, 2007). Mes remerciements s'adressent également à Nicolas Pépin, maître assistant à l'Université de Bâle, qui a contribué de manière substantielle à conseiller M. Tanner dans l'élaboration de son mémoire.

² «Le journal d'Héroard [sic] peut ... apprendre quelque chose aux pédiatres, aux orthophonistes, ainsi qu'aux psychologues du développement et aux psychiatres et psychanalystes d'enfants. De fait, il peut donner matière à réflexion à tous les professionnels de l'enfance d'aujourd'hui» (RENARD 2002: 41). – L'article de Laurent Renard est entièrement consacré à l'enfance de Louis XIII, sur la base du journal d'Héroard, ce que son titre n'indique pas.

transcription de mémoire des énoncés du prince par le médecin pose de nombreux problèmes de fiabilité des données. Néanmoins, les analyses de Gerhard Ernst ont pu apporter une contribution essentielle à un des grands débats de la recherche romanistique allemande des années 1980, consacré à l'origine et à l'âge de certains phénomènes caractéristiques du français parlé contemporain. Dans cette optique, le *Journal* d'Héroard reste d'ailleurs d'actualité, comme le montrent les thèses de Helga PRÜSSMANN 1986 et de Christina OSSENKOP 1999. Mais il a également été possible, par exemple, d'utiliser le corpus d'Héroard pour une étude des différentes étapes du processus d'acquisition du français par l'enfant royal³.

Mais ce n'est pas la voie dans laquelle je désire m'engager ici. En effet, dans le cadre de mes tentatives de contribuer au développement d'une sociolinguistique *historique* (cf. en particulier KRISTOL 2007 et 2009), j'ai été amené à faire une nouvelle lecture du *Journal* d'Héroard.

1.2. La sociolinguistique historique est une discipline relativement jeune. Elle est née il y a une vingtaine d'années, au moment où certains chercheurs ont commencé à appliquer les questionnements de la sociolinguistique contemporaine à des situations linguistiques analogues du passé⁴. La sociolinguistique historique part de la constatation axiomatique que les phénomènes linguistiques fondamentaux qui intéressent la sociolinguistique moderne – la variation interne de toute langue humaine (vivante ou morte) en fonction de différents critères sociaux, et le plurilinguisme interne de la quasi-totalité des sociétés humaines – ont dû exister à toutes les époques de l'histoire⁵. La sociolinguistique contemporaine et la sociolinguistique historique posent donc les mêmes questions; la sociolinguistique contemporaine a aiguisé notre regard pour des réalités analogues du passé.

La principale différence entre les deux disciplines réside dans la nature de leurs sources, et dans leur manière de les aborder. Ce qui constitue l'unité épistémologique de toutes les recherches en sociolinguistique historique, c'est que – comme toutes les sciences historiques – elle travaille sur des sources écrites qui n'ont pas été réalisées pour elle. Alors que la sociolinguistique contemporaine est en mesure de *créer* les corpus dont elle a besoin, en les *suscitant* elle-même par les méthodes d'enquête qui conviennent aux objectifs qu'elle se fixe – ou en sélectionnant ses données dans les corpus immenses que les nouveaux médias mettent à notre dis-

³ Malheureusement, pratiquement tous ces travaux ont été rédigés en allemand, et on peut se demander dans quelle mesure la recherche française en a pris connaissance.

⁴ Sur les débuts de la discipline, cf. WILLEMYS/VANDENBUSSCHE 2006. – Pour situer la thématique, je suis obligé de reprendre ici quelques réflexions que j'ai déjà présentées dans le cadre du Colloque de *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman* qui s'est tenu à Neuchâtel en juin 2007 (cf. AQUINO et al. 2009).

⁵ TRASK 1997: 313, traduit par LODGE 2009: 200, définit la sociolinguistique historique comme suit: «[une] branche de la linguistique qui utilise les concepts et les techniques de la sociolinguistique pour élucider les états de langue passés. Elle part du principe que les propriétés observables dans les communautés linguistiques du monde actuel – variation, stratification, évaluation sociale des variantes – étaient également présentes dans les communautés du passé.»

position – la sociolinguistique historique n’est pas en mesure d’en faire de même. Comme toutes les disciplines historiques, elle est confrontée à la précarité des sources disponibles. Les sources sur lesquelles elle travaille la *précèdent*. Leur inventaire est clos et – mis à part quelques surprises heureuses et ponctuelles⁶ – elles sont déjà connues. Dans la mesure où elles existent, elles existent en nombre limité. L’information disponible est toujours lacunaire, et lorsque les documents manquent, on se contentera de constater leur inexistence: il n’est plus possible de les créer.

L’art du travail en sociolinguistique historique consiste donc à identifier les documents du passé qui se prêtent à une lecture sociolinguistique, de les constituer en corpus, et de développer les méthodes d’analyse qui conviennent à la nature du corpus ainsi constitué – tout particulièrement en cherchant à éviter le danger de l’anachronisme de ses analyses qui la guette toujours.

Le point commun de toutes les recherches en sociolinguistique historique, c’est le fait qu’elles procèdent à de nouvelles lectures des documents existants, documents qui, à l’origine, ont été rassemblés avec des objectifs tout à fait différents. Virtuellement, n’importe quel document du passé peut ainsi devenir une source d’informations pour la sociolinguistique historique, si nous savons reconnaître sa valeur, et si nous savons poser les bonnes questions à son égard. Et souvent, les nouvelles lectures auxquelles nous pouvons procéder, les questions que nous pouvons poser à l’égard de ces documents, sont multiples.

Il va de soi que la sociolinguistique historique est aussi hétérogène, aussi diversifiée que la sociolinguistique moderne. Les travaux de sociolinguistique *externe* (ou *macro-sociolinguistique*, selon la terminologie d’Anthony LODGE 2009) examinent les situations de plurilinguisme et de contact des langues à différentes périodes historiques⁷. Pour la sociolinguistique *interne* (ou *micro-sociolinguistique*, selon Lodge), je mentionnerai en particulier l’étude de LODGE 2004 qui examine les principales variables phonétiques et morphologiques dans l’histoire du français parisien comme marqueurs de l’appartenance sociale des locuteurs et des scribes, l’analyse de Wendy AYRES-BENNETT 2004 de différents paramètres de la variation interne du français au XVII^e siècle, ou les travaux de France Martineau et de son équipe⁸ sur le français «ordinaire» du XVII^e siècle qui a été transplanté au Canada, par des locuteurs qui appartenaient surtout à des classes moyennes inférieures de la société française. Dans un certain sens, les travaux que les collègues allemands ont consacrés au français parlé dans le *Journal* d’Héroard s’intègrent dans une même logique, par leur apport à la connaissance de la variation diastratique et diamésique du français, au début du XVII^e siècle.

⁶ À cet égard, je pense par exemple aux actes du procès de canonisation de Thomas Cantilupe, découverts par RICHTER 1979 (cf. aussi RICHTER 1995) dans les archives du Vatican: ces documents nous donnent un aperçu unique des connaissances linguistiques et du plurilinguisme dans la population d’une petite ville anglaise, Hereford, au début du XIV^e siècle.

⁷ Cf. p.ex. ADAMS 2003, pour le plurilinguisme dans l’Empire romain.

⁸ Pour une bibliographie récente de ces travaux, voir MARTINEAU 2009.

Or, il m'a semblé que le corpus d'Héroard nous offrait encore un autre type de lecture. Celle-ci se situe dans le cadre de l'analyse de la conversation, et plus largement dans le cadre de la recherche en ethnographie de la communication, qui cherche à dégager les normes qui sous-tendent le fonctionnement des interactions dans une société donnée.

1.3. La recherche ethnométhodologique, à l'origine sans visée proprement linguistique – et sans la moindre optique diachronique (GARFINKEL 2007 [1967], GOFFMAN 1974 [1967]) – part du principe que tous les comportements humains que l'on observe dans les échanges quotidiens sont «routinisés»: ils reposent sur un ensemble de normes implicites, c'est-à-dire sur des normes de comportement qui sont rarement ou jamais explicitées dans la vie sociale, mais qui sont admises comme allant de soi. Ce sont des comportements que le locuteur internalise au cours de son apprentissage social et linguistique. Le travail de l'ethnométhodologue consiste à dégager toutes ces évidences (ou fausses évidences) sur lesquelles est construit l'environnement social et linguistique qui nous est familier: les choses qui «vont tellement de soi» que nous n'en parlons jamais, mais qui risquent de nous décontenancer complètement si nous sommes obligés de changer de milieu social. L'ethnométhodologie accorde donc aux activités les plus banales une attention que l'on réserve d'habitude aux événements extra-ordinaires: elle explore le monde de notre comportement le plus quotidien, la «machinerie générale» qui leur sert de base et qui les explique.

La recherche ethnométhodologique estime que les normes qui fonctionnent comme base de nos comportements sociaux, et en particulier nos comportements linguistiques, ont deux aspects complémentaires. En partie, elles préexistent à l'individu; la société les impose à l'individu. En même temps, elles sont réactualisées et régénérées en permanence par la pratique quotidienne⁹. La vie en société apparaît ainsi comme un «accomplissement continu», comme un travail permanent qui consiste à construire notre identité sociale, dans le but de rendre intelligible l'ensemble de nos comportements, et de nous faire admettre comme membres habilités de notre société. Or, cette réactualisation constante de nos comportements explique aussi le fait qu'au cours de l'histoire des sociétés humaines, ces comportements peuvent évoluer. Et c'est de là, à mon avis, que provient l'intérêt particulier de la recherche ethnométhodologique pour la sociolinguistique historique – même si la plupart des travaux ethnométhodologiques actuellement disponibles sont axés sur les sociétés contemporaines, et négligent complètement l'axe variationnel diachronique.

Alors qu'en principe, pour les études ethnométhodologiques, le langage verbal n'est qu'une composante de notre comportement social parmi beaucoup d'autres,

⁹ On retrouve ici, appliquée à la communication humaine dans son ensemble, la dualité que Saussure déjà avait évoquée en parlant du *langage*: «À chaque instant il implique un système établi et une évolution; à chaque moment, il est une institution actuelle et un produit du passé» (SAUSSURE 1971: 24).

un courant particulier de la recherche ethnométhodologique considère que le langage est un aspect *privilegié* de notre comportement social. C'est la raison pour laquelle il s'est développé un courant de recherche ethnométhodologique nettement ciblé de manière linguistique: c'est l'*analyse conversationnelle*, dont l'objectif est de décrire le déroulement des conversations quotidiennes en situation naturelle (Harvey Sacks, dans une série de conférences tenues à l'Université de Californie entre 1964 et 1972; cf. SACKS 1992). Au début, Sacks justifiait son intérêt pour les conversations par un argument purement pragmatique: c'étaient pour lui des échantillons d'activités sociales qu'il était possible d'enregistrer et d'étudier assez facilement. Plus fondamentalement, les conversations apparaissaient comme un lieu privilégié et particulièrement exemplaire d'observation des organisations sociales: on y voit comment les participants utilisent des techniques institutionnalisées pour gérer ensemble différentes tâches qu'ils ont à accomplir. Par la suite, l'analyse conversationnelle s'est constituée en discipline plus ou moins autonome, qui s'intéresse à la «technologie de la conversation», telle qu'elle peut être dégagée à partir de l'observation minutieuse d'échantillons enregistrés.

Un des principaux mérites de l'analyse conversationnelle est d'avoir réussi à montrer à quel point les conversations – toutes les interactions verbales – sont des *rituels sociaux*. Les interactions verbales se déroulent selon des règles *ritualisées* que l'on peut observer, et que l'on peut décrire. Et surtout: elle a attiré notre attention sur le fait que dans les différentes sociétés humaines, ces rituels sociaux peuvent se distinguer considérablement.

Et c'est de là que provient pour moi l'intérêt particulier de l'analyse conversationnelle de type ethnométhodologique pour une analyse *historique* de la conversation, dans la mesure où le déroulement des interactions verbales dépend fortement du contexte historique et socioculturel dans lequel elles se déroulent¹⁰. Dans des sociétés fortement hiérarchisées comme le sont les sociétés européennes du Moyen Âge ou de l'Ancien Régime, avec des clivages sociaux pratiquement infranchissables, les stratégies conversationnelles sont fortement conditionnées par le statut social relatif des interlocuteurs. L'analyse conversationnelle peut donc nous permettre de mieux comprendre les comportements linguistiques – et par là le fonctionnement sociolinguistique – des cultures européennes du passé.

C'est dans ce contexte enfin que le *Journal* d'Héroard a pris pour moi une toute nouvelle importance, car il permet d'analyser – jusqu'à un certain point, comme toujours, parce que l'information disponible est lacunaire et retranscrite *post facto* – les comportements conversationnels du dauphin Louis XIII et des per-

¹⁰ À cet égard, les excellentes études de Catherine KERBRAT-ORECCHIONI 1990-94 souffrent à mon avis d'une absence très claire de l'axe diachronique: dans ses analyses elle tend à mettre sur un même plan des dialogues tirés de textes littéraires des XVII^e et XVIII^e siècles et des enregistrements de l'époque contemporaine, alors que les situations énonciatives, les structures allocutives et les comportements discursifs dans leur ensemble, tels qu'on les rencontre chez Molière ou chez Marivaux, par exemple, sont profondément marqués par les conditions sociales de leur époque.

sonnes qui sont réunies autour de lui au *château vieux* de Saint-Germain-en-Laye. Il permet d'observer la socialisation linguistique de l'enfant royal dans le cadre de cette société fortement structurée, le processus d'apprentissage des rituels conversationnels qui sont imposés à l'enfant et aux personnes qui l'entourent. Il permet aussi de distinguer ce que GOFFMAN 1991: 516 a appelé les différents *cadres* du discours, à savoir le *cadre primaire* (les «*figures naturelles*») dans lequel le locuteur parle naturellement, en soutenant son identité singulière et personnelle, et le *cadre secondaire* (les «*figures de scène*»), lorsque le locuteur incarne un cadre fictif: ainsi, en situation de jeu, lorsqu'il parle avec des adultes ou lorsqu'il s'adresse à des jouets, le jeune dauphin est parfaitement capable d'adopter d'autres comportements discursifs que lorsqu'ils se situe dans son cadre primaire.

C'est ce que j'essaierai d'exemplifier ici, en me limitant à un seul paramètre de l'interaction sociale, à savoir le fonctionnement de l'allocution, par le choix des termes d'adresse, au sein de la famille royale et des personnes qui l'entourent. Comme on le verra, dans ce contexte, les problèmes de «fidélité» de la transcription réalisée par le médecin Héroard ne se posent d'ailleurs pas dans les mêmes termes que lorsque l'on s'intéresse par exemple à la phonétique ou à la morphosyntaxe du français, au début du XVII^e siècle, dans la bouche du petit prince.

2. Les termes d'adresse dans le corpus d'Héroard

2.1. C'est en 1604 que Henri IV décide que le dauphin, qui est alors âgé de trois ans, sera élevé avec ses autres enfants, légitimes et naturels, au «château vieux» de Saint-Germain-en-Laye. Comme l'écrit l'historien Jean-Pierre BABELON 1982: 918, l'intention du roi est de donner à l'enfant «toutes les vraies et essentielles marques de la royauté, et [d'] obliger tous ses frères et sœurs, soit légitimes soit naturels, de le reconnaître comme leur vrai maître». Sont réunis ainsi onze enfants qu'Henri IV a eus avec trois femmes différentes (tableau n° 1): les trois enfants de Gabrielle d'Estrées, les deux enfants d'Henriette d'Entragues, ainsi que les enfants de Marie de Médicis (dont certains sont encore à naître, à ce moment-là). En tout cas, ce sont là les enfants royaux pour lesquels le *Journal* de Jean Héroard fournit des indications.

Tableau n° 1: les enfants légitimes et naturels d'Henri IV réunis au «château vieux» de Saint-Germain-en-Laye.

– <i>enfants de Gabrielle d'Estrées:</i>	
César	1594-1665 «Monsieur de Vendôme»
Catherine-Henriette	1596-1663
Alexandre, chevalier de Malte	1598-1629 «Monsieur Chevalier»
– <i>enfants d'Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil</i>	
Henri	1601-1682 «Monsieur de Verneuil»
Gabrielle-Angélique	1603-1627
– <i>enfants de Marie de Médicis</i>	
Louis, dauphin	1601-1643 «Monsieur le dauphin»
Élisabeth	1602-1644
Chrétienne	1606-1663
«Monsieur d'Orléans»	1607-1611
Gaston Jean-Baptiste	1608-1660 «Monsieur d'Anjou», puis «Monsieur d'Orléans»
Henriette-Marie	1609-1669

La première constatation – et peut-être une des plus importantes, pour comprendre le fonctionnement de cette micro-société – c'est que les prénoms sont complètement absents de toutes les interactions verbales aussi bien entre les enfants qu'entre enfants et adultes. En effet, contrairement à nos habitudes actuelles de nommer les membres des familles royales par leurs prénoms, il faut souligner que pendant plusieurs années après leur naissance, le dauphin et ses frères et sœurs *n'ont pas eu* de prénoms. Ils n'en reçoivent un que lors de leur baptême, soit cinq ou six ans après la naissance du dauphin.

Concrètement, alors que les enfants de Gabrielle d'Estrées, nés pendant le mariage d'Henri IV avec Marguerite de Valois, ont été baptisés au moment de leur naissance – et qu'ils portent des noms qui illustrent clairement les aspirations de leur père – le dauphin et ses sœurs légitimes (Élisabeth et Chrétienne), ainsi que les enfants d'Henriette d'Entragues, n'ont pas été baptisés, mais *ondoyés*, selon la coutume des rois de France (FOISIL 1989: 144). Ils ne portent donc aucun nom de baptême. Le baptême collectif de Louis, Élisabeth et Chrétienne n'aura lieu qu'en septembre 1606, alors que les enfants d'Henriette d'Entragues ne seront baptisés qu'en décembre 1607. Le premier frère légitime du dauphin, décédé à l'âge de quatre ans, avant son baptême, n'aurait jamais eu de nom: c'est «Monsieur d'Orléans»¹¹. Quant au dauphin, qui s'attendait à recevoir le nom de son père, il semblerait, d'après le témoignage de Jean Héroard, qu'il ait eu beaucoup de peine à

¹¹ Héroard note: «*La Roine accoucha de (blanc) duc d'Orleans . . .*» (16 avril 1607, p. 1200). Pour toutes les citations, j'indique la date et la page du *Journal* selon l'édition Foissil.

accepter le nom de Louis, et que son demi-frère de Verneuil ait eu le droit de porter le nom de leur père¹².

Cette absence de prénoms, pendant les premières années de leur vie, a évidemment de lourdes conséquences pour le système allocutif – et sans doute aussi pour l'identité et pour la conscience des locuteurs eux-mêmes. L'impossibilité d'utiliser le prénom, et plus tard la prohibition d'utiliser le prénom semble inhiber l'intimité réciproque entre interlocuteurs.

Si les garçons, au moment de leur naissance, reçoivent tout de même un titre nobilitaire (*Monsieur le dauphin, Monsieur d'Orléans, Monsieur de Verneuil, Monsieur d'Anjou*), ce qui permet de les nommer et de les distinguer dans des contextes délocutifs et allocutifs, les filles n'en ont pas et s'appellent indifféremment *Madame*, ce qui pose des problèmes d'identification, surtout en situation délocutive:

(1) [Au coucher] Mr de Praslin luy demande: «Mr, aimés-vous bien Madame votre soeur?» D. «*Oui je l'aime bien*». P. «Mr, qui est l'aisnée?» D. «*Celle qui é (est) icy*» ... (15 février 1606, p. 890).

En situation d'allocution, le dauphin utilise indifféremment *Madame, Madame ma sœur* pour les deux sœurs. Mais même après leur baptême, on a l'impression qu'en cadre primaire, l'utilisation des prénoms entre frères et sœurs constitue un véritable tabou. Les prénoms ne seront utilisés que dans le cadre de leur correspondance écrite, où leur emploi se limite par ailleurs à la signature de l'expéditeur¹³, ou alors dans le cadre secondaire, dans des situations de jeu. Ainsi, c'est dans le cadre d'une plaisanterie que le connétable Antoine de Roquelaure, conseiller du roi, tente de faire éclater le système allocutif de la famille royale:

(2) Mr de Roquelaure, *se jouant a luy* [c'est moi qui souligne], l'appelle «Maistre Louis», il repart soubdain: «*Maite bogne (borgne)*»; il l'estoit. (26 novembre 1606, p. 1116).

En réalité, comme le montre ce passage, cette tentative de plaisanter est immédiatement et violemment rejetée par l'enfant royal qui n'accepte pas que le connétable utilise une appellation non conforme; on a l'impression qu'il n'a pas compris que M. de Roquelaure se plaçait dans un cadre secondaire¹⁴.

Héroard lui-même rapporte à plusieurs reprises que l'enfant refuse les modifications du cadrage lorsqu'elles ne se font pas de son plein gré:

¹² Selon BABELON (1982: 880), il semblerait que le choix de *Louis* comme nom du dauphin soit l'expression d'un désir d'Henri IV de rappeler que la nouvelle dynastie des Bourbons descend aussi bien du grand ancêtre canonisé Saint Louis que la précédente des Valois.

¹³ Héroard fournit de nombreuses copies de la correspondance du dauphin. C'est en septembre 1606 (p. 1075), après avoir signé jusque là par son titre nobiliaire *dauphin*, qu'il signe pour la première fois par son prénom.

¹⁴ En cadre primaire, *maître* ne saurait évidemment convenir: c'est un appellatif qui s'adresse uniquement aux artisans qui œuvrent au château.

(3) [Le Dauphin s’amuse à jouer au pâtissier] ; mais ne veut pas qu’on l’appelle pâtissier. Il prend toutes les autres qualités au point d’honneur fors que la sienne. Si on luy demande: «Mr, qui estes vous donc?» D. «*Je suis Moucheu daulphin*». *Si ce n’est que particulièrement il commandast appellés moy ainsi, ou ainsi* [c’est moi qui souligne]. (23 novembre 1605, p. 830).

On trouve le même genre de refus dans de nombreuses autres situations de jeu. Ainsi, Héroard rapporte deux scènes au cours desquelles la princesse de Conti, une habituée de la Cour et confidente de la reine, essaie de modifier le cadre énonciatif. Les deux fois, elle essuie un violent refus de la part du dauphin.

(4) M^e la Princesse de Comty se jouoit a luy l’appellant mon peregrand, mon bisayeu, mon cousin. Disoit non a tout. «Comment voulés-vous que je vous appelle?» D. «*Moucheu daulphin* ». Il se sent importuné: «*Allé vous en au pé (près) de maman*». (23 novembre 1605, p. 834).

(5) M^e la Princesse de Conty luy dict, se voulant jouer a luy: «Mr je veux que vous m’appelés Madame.» D. «*Je veu pa.*» C. «Je vous appelleray donc Gryphon.» D. «*Je vous appelleray chiene.*» C. «Je vous appelleray petit renard.» D. «*je vous appelleray grosse bête ...*» (24 avril 1607, p. 1204).

Dans le deuxième de ces passages, ce qui pourrait avoir provoqué la réaction du dauphin, c’est le fait que pour lui, l’appellatif *Madame* est réservé à sa mère et à ses sœurs légitimes.

Ce n’est que lorsque le dauphin lui-même, dans des situations de jeu, avec des interlocuteurs de statut social inférieur au sien (en particulier lorsqu’il joue avec les enfants de sa nourrice) accepte d’être appelé par un prénom – prénom d’emprunt le plus souvent, qui n’est pas forcément le sien. La scène suivante, du 15 décembre 1605, est antérieure au baptême de l’enfant; *Louis* n’est donc pas encore son nom:

(6) Va en sa chambre, se joue. Dict a Charles: «*Dite a doundoun veci un page qui vou veu voi (voir)*»; il le dict. N. «Estes-vous page?» D. «*Oui*». N. «Comment vous appellés-vous?» D. «*Louis*» N. «D’où estes-vous?» D. «*De Fontainebleau*». (15 décembre 1605, p. 842)¹⁵.

Dans ce passage, on a affaire à une véritable mise en scène par le dauphin, dont on sait par ailleurs qu’il aime se déguiser. Étant donné que les prénoms n’apparaissent en tant qu’appellatifs que dans des cadres secondaires, il semble légitime de penser qu’ils servent alors à suspendre momentanément les contraintes de cette société hautement hiérarchisée, qui inhibe toute intimité réciproque entre locuteurs. Ce n’est qu’en jouant un rôle – et en choisissant lui-même ce rôle – que le dauphin peut recevoir un prénom (quelconque) par sa nourrice.

2.2. Regardons maintenant de quelle manière fonctionne l’allocution dans le cadre de cette curieuse famille royale dans laquelle on ne porte pas de prénom individuel.

¹⁵ Charles est le frère de lait du dauphin; N. désigne sa nourrice, Antoinette Joron, que le prince appelle (*maman*) *doundoun*; D. le dauphin lui-même.

(i) En ce qui concerne les interactions du dauphin avec ses parents, au cours des premières années de sa vie, il les appelle tout simplement *papa* et *maman*, comme n'importe quel enfant. À l'âge de 8 ans, *par commandement du roi*, il devra pourtant cesser d'utiliser ces termes affectifs: désormais, il appellera le roi *mon père*, alors que sa mère se transforme en *Madame*¹⁶. En ce qui concerne son père, celui-ci l'appelle normalement *mon fils*. Ce n'est que dans la toute petite enfance du dauphin que le roi se permet des appellations plus affectives telles que *mon mignon* (août 1603), *petit veau* (août 1605), ou alors, lorsqu'il fait des bêtises, *vilain* (mai 1605) ou *menteur* (novembre 1605). Je n'ai pas trouvé de quelle manière Marie de Médicis s'adressait à son fils.

(ii) Dans les rapports entre frères et sœurs, ce qui frappe le plus, c'est une double inégalité de traitement, une dissymétrie des appellations qui insiste sur la supériorité hiérarchique absolue du dauphin, ainsi qu'une inégalité de traitement entre les enfants légitimes issus du mariage avec Marie de Médicis, et les enfants «naturels». Comme le documente Héroard – qui joue lui-même un rôle important dans la socialisation linguistique de l'enfant – il s'agit là du résultat d'un véritable processus d'apprentissage, d'un processus de dressage conscient. C'est ce que l'on voit dans le prochain passage où Héroard, le «je» (ou le «H.») du *Journal*, permet d'entrevoir de quelle manière il a participé à l'éducation linguistique du prince:

(7) [Au lever] Puis peu après, je luy ay demandé s'il aimeroit bien Mr son frère que maman luy fairoit. D. «*Oui*». . . . H. «Mr, il le faudra bien aimer, ce sera vostre bon frère et serviteur». «*Ho non, mon frere* – H. «Il vous appellera Mr» - D. «*Ho non*». H. «Monsieur, comment donc?» D. «*Mon frere*». – H. «Il vous appellera Mr frere». D. «*Ho non mon frere*». H. «Vous serés son petit maistre et papa le grand». D. «*Ho non papa sera mon maite e je seré son frere*». Jamais il ne voulust parler autrement. (10 août 1605, p. 731).

Les éléments de conversation rapportés ici par Héroard illustrent très clairement le fait que l'enfant refuse spontanément et naturellement l'allocation dissymétrique envers son futur frère légitime. Il finira pourtant par l'accepter, car deux mois plus tard, Héroard note:

(8) «Mr, dis-je, avés-vous bien envie de baiser Monsieur d'Orléans?» D. «*Oui*» H. «Mr, où est-il?» D. «*Dan le vente a maman*». . . . H. «Mr, comment l'appellerés-vous?» D. «*Mon frere*». H. «Mr, comment vous appellera il?» D. «*Moucheu*». (20 octobre 1605, p. 804).

(iii) En ce qui concerne les interactions avec sa sœur Élisabeth, on observe que dans un premier temps, il l'appelle *Madame*, selon le modèle qu'il a dû entendre autour de lui. Tout le monde appelle les filles du roi *Madame*. Étant donné que toutes ses sœurs et ses demi-sœurs l'appellent lui-même *Monsieur*, on a donc af-

¹⁶ La dernière attestation pour l'allocation *maman* se trouve le 6 mai 1608 (p. 1428); la première attestation pour l'allocation *Madame* apparaît dans le journal le 7 août 1611 (p. 1942). L'appellatif délocutif *la reine, ma mère* est attesté le 31 mai 1610 (p. 1775).

faire, au début, à une allocution symétrique. Rapidement, cette symétrie se transforme pourtant en dissymétrie, parce que le dauphin apprend à appeler Élisabeth *ma sœur*, alors qu'elle continue à l'appeler *Monsieur*. Cette dissymétrie se trouve même dans le domaine des appellations affectives entre frère et sœurs légitimes. Ainsi, le dauphin, qui exerce les fonctions de son père en l'absence de celui-ci, est appelé *mon petit papa* tandis qu'il nomme sa sœur *ma fille* et *ma petite femme* (sic).

(iv) Si l'allocution entre le dauphin et ses frères et sœurs légitimes est donc foncièrement dissymétrique, elle l'est de manière encore plus explicite à l'égard de ses demi-frères et demi-sœurs. Comme le note Madeleine FOISIL 1996: 58, «[l']infériorité des bâtards est soulignée quotidiennement par les appellations. Ils sont les Féfés: Féfé Verneuil, Féfé Chevalier, tandis que les légitimes sont «mon frère d'Orléans», «mon frère d'Anjou». La même chose est vraie pour les demi-sœurs: la fille de Gabrielle d'Estrées est appelée *sceu sceu Vendôme* ou *sceu sceu Dôme*, la fille d'Henriette d'Entragues est appelée *sceu sceu Verneuil*. Ces termes enfantins et affectifs – on remarque au passage l'apparition du redoublement affectif qui ne prendra son envol en français qu'à partir du XIX^e siècle – servent donc à exprimer une sorte de condescendance bienveillante, qui souligne la distance hiérarchique entre les enfants. Quant à *féfé Verneuil*, qui a pratiquement le même âge que le dauphin – et qui a failli être le successeur au trône dans l'esprit même du roi (et de sa mère, qui s'est longtemps battue pour ses prérogatives), il devra apprendre à se soumettre. Ainsi, Madeleine FOISIL 1996: 58 souligne que «Verneuil appelle toujours le dauphin «mon maître». C'est ce que l'on voit dans deux passages du *Journal* qui illustrent également, à leur manière, à quel point le personnel de service des enfants est responsable de leur éducation sociale et linguistique. La première scène a lieu en 1603; les deux enfants sont âgés de deux ans:

(9) L'une des femmes de chambre de M^r de Verneuil demande a son Maistre: «Monsieur ou est M.L.D. [monsieur le dauphin]?» Il se bat la poitrine en se monstrant puis, en estant reprints, il monstra M.L.D. (4 avril 1603, p. 436).

Une année plus tard, une remarque de Jean Héroard montre que cette éducation a porté ses fruits :

(10) [Le dauphin:] Se porte imperieusement et doucement envers M^r de Verneuil qui le craint, et se porte aussy fort humblement envers luy l'appellant Son Maistre. (29 juin 1604, p. 494).

Et au début du mois suivant, au moment où Henriette d'Entragues prend congé des enfants réunis à Saint-Germain, le dauphin confirme:

(11) «Adieu Madame, j'aimeray bien vote fi mon fefé». Elle respondit: «Et il sera Vostre Serviteur» (8 juillet 1604, p. 497).

Dans un premier temps, le roi lui-même favorise l'allocation dissymétrique entre ses enfants. Ainsi, Héroard rapporte une scène de table, datée du 29 décembre 1605:

(12) «*Papa vous plai ti me donné (er) ce petit abe la (arbre la) pou ma colacion*» L.R. «Oui mon filz, donnés en a tous vos féfés». (29 décembre 1605, p. 854).

Sur ce, on ne sera pas étonné de constater que le dauphin est très conscient de la valeur taxémique de ces appellations:

(13) [Le dauphin:] Ne veult point que Mle de Verneuil appelle «fefé» Mr son frere. Il veult qu'elle l'appelle «son frere»; la menace de luy faire fermer la porte; s'en teust, luy aiant dict que le Roy l'avait ainsi commandé. (13 janvier 1609, p. 1564).

C'est en février 1609 que le roi impose pourtant l'abandon de ces appellations «enfantines» de nature discriminatoire. Désormais, le dauphin devra utiliser les termes officiels de parenté, *frère* et *sœur*. La distance hiérarchique reste pourtant conservée: contrairement aux appellatifs réservés aux frères et sœurs légitimes, ceux des «bâtards» se composeront régulièrement avec leurs titres officiels qui les mettent à leur place, ou alors les anthroponymes maternels: «mon Frère le chevalier» (28 novembre 1609, p. 1694), «ma sœur Vendome» (16 juillet 1609, p. 1636).

2.3. Malheureusement, le *Journal* d'Héroard ne permet pas d'étudier de manière satisfaisante le fonctionnement de l'allocation entre le dauphin et d'autres locuteurs socialement et hiérarchiquement proches de sa famille; les exemples disponibles sont trop peu nombreux. Un des rares cas significatifs, c'est celui de la reine Marguerite.

La reine Marguerite, qui est restée en de bons termes avec son ex-mari, après leur divorce, vient parfois rendre visite au dauphin. Cependant, avant leur première rencontre, l'allocation entre l'ancienne reine de France et le fils de son ex-mari fait l'objet d'une véritable négociation; on se rend compte ici de l'importance que prennent ces détails de l'étiquette linguistique dans l'esprit des adultes qui encadrent la petite société de Saint-Germain¹⁷.

¹⁷ L'attention permanente et soutenue aux formes de l'allocation n'est pas une «invention» de la cour de Saint-Germain. Ainsi, Brantôme rapporte que François I^{er} déjà aurait été très attentif à l'emploi des termes d'allocation:

«Pour parler de M. de Saint-Pol, frère de M. de Vandosme, qui a esté en son temps un très vaillant el hardy prince ...; le roy François l'aymoit fort, et estoit de ses grands favorys; si que, voulant un jour un peu abuser de ceste faveur, il se mit à appeller le roy monsieur, ainsy que faisoit M. de Vandosme; mais le roy luy dit que c'est tout ce qu'il pouvoit permettre à M. de Vandosme son aîné, et qu'il ne le pouvoit pas permettre au puisné; et qu'il se contentast de la faveur qu'il en faisoit à l'aîné: dont plus il n'y retourna, car ce roy estoit fort scrupuleux et advisant de près sur les poincts de sa royauté, lesquels il entendoit mieux qu'homme du monde.» (Brantôme, *Des hommes, grands capitaines estrangers et françois*, livre II, chap. 63).

(14) L'on parlait de la R^{ne} Marguerite et demandait-on comme il [le dauphin] l'appellerait, quelcun dict qu'il l'appellerait sa tante. D. «*non je l'appellerai ma sœu (sœur), ce sera Madame qui l'appellera sa tante.*» (13 juillet 1605, p. 707).

Quelques jours plus tard, la question revient sur le tapis.

(15) On luy dict qu'il fallait qu'il appellast la Roine Marguerite «maman». D. «*Pouquoy?*» M^e de Montglat luy dict: «*Pource que Maman le veult.*» Elle en l'avait aussi commandé par lettre expresse qu'elle venait de recevoir. (21 juillet 1605, p. 715).

En fin de compte, l'allocution adressée à l'illustre visite sera le résultat d'un étrange compromis sémantique, qui exprime à la fois la déférence et la supériorité: le dauphin l'appellera «maman ma fille» (6 août 1605, p. 728). Quant à la reine Marguerite, malgré son ancien rang, appellera le dauphin *Monsieur* (*id.*).

2.4. Quel est le fonctionnement de l'allocution lorsque les interlocuteurs se trouvent en position socialement inférieure? Si l'allocution au sein de la famille royale, en cadre primaire, se définit déjà par un fonctionnement essentiellement dissymétrique, cette dissymétrie s'accroît encore lorsqu'on quitte le contexte familial.

Indépendamment de la position sociale du locuteur, l'allocution envers le dauphin est toujours et systématiquement *Monsieur*, qui fonctionne comme titre nobilitaire. Après la mort de son père, cet appellatif est remplacé soit par le titre de *Sire*, soit par *votre Majesté*. Quant aux noms d'adresse utilisés par le dauphin à l'égard des locuteurs en position basse, les matériaux rassemblés par Christian Tanner (cf. N1) permettent de distinguer quatre cas de figure:

- (i) les termes affectifs,
- (ii) les noms de famille,
- (iii) les prénoms et
- (iv) les appellatifs taxémiques.

(i) En ce qui concerne les termes affectifs, ils sont rares. Leur usage se limite à la gouvernante du dauphin, Mme de Montglat, et à sa nourrice: la première, toute sa vie, sera appelée *Maman ga*; la nourrice est constamment appelée (*maman*) *Doun-doun*. Étant donné que la gouvernante est appelée *ma mère Montglat* et *Madame de Montglat* par M. de Verneuil et Mlle de Vendôme, on peut conclure que le terme affectif de *Maman ga* a été le privilège des enfants légitimes.

(ii) Quant aux noms de famille, seul le dauphin (et peut-être les autres enfants légitimes) semblent avoir eu le privilège de les utiliser sans les faire précéder du titre honorifique de *Madame*, *Mademoiselle* ou *Monsieur*. En tout cas, le dauphin rappelle à l'ordre quiconque ne respecte pas ses prérogatives – en l'occurrence, c'est à son demi-frère Alexandre («Monsieur le Chevalier»), âgé de trois ans de plus que lui, qu'il nie le droit d'utiliser les mêmes formes allocutives que lui-même – et l'intervention de Mme de Montglat n'y changera rien:

(16) Mr le Ch^{er} appelloit Guerin¹⁸ simplement. D.: «Houai pouquoy l'appelé vou Guerin c'e moi qui l'appelle ainsi, appellé le moucheu Guerin». M^e de Montglat luy dict: «C'est qu'il est filz du Roy». D. «E bien mai (mais) il n'es pa fi de maman», prononce froidement et resoluement. (24 décembre 1605, p. 849).

Cette omission des titres par le dauphin concerne non seulement des interlocuteurs d'origine bourgeoise, mais également les interlocuteurs nobles tels que les membres du corps de garde ou certains visiteurs. L'exemple suivant atteste que le dauphin, même si son interlocuteur ne lui est pas familier et qu'on le lui présente en utilisant explicitement le titre, ne s'en sert pas:

(17) Mr de Saisy qui avoit espousé M^e la comtesse de Moret, puis esté desmarié, luy donnoit le bon soir; il ne le cognoissoit pas. M^e de Montglat luy dict que c'estoit Mr de Saisy et qu'il luy donnast le bon soir. Il le fait: «*Bon soi Saisy, Manga qui e stila (cestuy là)?*» M. «Mr, c'est Mr de Saisy». (14 décembre 1607, p. 1345).

Le corpus contient toutefois aussi un contre-exemple:

(18) Mr de Crillon, maistre de camp de regiment des gardes, qui ne l'avoit pas encore veu, luy oste son chapeau, luy donne sa main a baiser, disant: «*Bonjou moucheu de Crillon*». (19 avril 1605, p. 644).

Les deux seules personnes proches envers qui le dauphin emploie systématiquement le titre de *Monsieur* en corrélation avec leur nom de famille sont le médecin, *Monsieur Héroard*, et le gouverneur du prince, *Monsieur de Souvré*. Dans ces deux cas, l'emploi du titre s'explique vraisemblablement par leurs fonctions officielles qui les investissent d'une autorité certaine à l'égard de l'enfant et requièrent donc une distance respectueuse. À part cela, d'après les rares exemples disponibles, le dauphin n'emploie les titres nobilitaires en relation avec les noms de famille qu'envers des locuteurs qui occupent des charges considérables et de haute noblesse.

Pour ce qui est de l'allocution envers les femmes, les seules locutrices auxquelles le dauphin s'adresse par leur nom de famille en corrélation avec un autre appellatif, ce sont les gouvernantes et les femmes de chambre qui ont des fonctions similaires. Le dauphin combine alors le plus souvent leurs anthroponymes avec le terme affectif *m'amie*:

(19) Il estoit en la chambre de M^e de Montglat. Elle avoit des lunetes. D. «*Maman ga pouquoy poté vou de lunete (es) ?*» M. «Mr, pource que je suis une bonne vieille.» D. «*Vou n'ete pa si vieille que m'amie Piolan. Fefé dite a maman ga (dictes le)*». Mr le Ch^{er} appelloit M^{le} Piolan sa servante. D.: «*Houai pouquoy l'appelé vou vote sevante je l'appelle m'amie*». (24 décembre 1605, p. 849).

¹⁸ Guérin est l'apothicaire du dauphin.

Et on voit que le dauphin s'étonne d'apprendre qu'à l'extérieur de la cour de Saint-Germain, dans la bourgeoisie parisienne, d'autres codes allocutifs sont en usage:

(20) Raconte qu'il y avoit veu M^e Briant, marchande de draps de soie. D. «*Maman ga qui est elle!*» M. Mr, c'est M^e Briant». D. «*Est elle merciere!*» M. «Non, Mr, elle est marchande de draps de soie . . .» D. «*Pourquoy l'appelle t'on madame!*» M. «Mr, on les appelle ainsi a Paris» D. «*E ce gentilhomme qui monté (troit) l'aute jou (jour) les etofes (estofes) qui eti (est-il)?*» M. «Mr, c'est son filz». D. «*Come s'appele ti ?*» - M. «Mr, il s'appelle Mr Briant». - D. «*Bien don (donc) moucheu Briant*». (11 octobre 1605, p. 790).

Or, nous avons vu ci-dessus (2.2.) que pour le dauphin, le titre de *Madame* (sans nom de famille) reste strictement réservé à sa mère et à ses sœurs légitimes. Tous les autres membres de la noblesse (ainsi que ses demi-frères et sœurs) sont *Monsieur* ou *Madame de*. . . D'où la question du dauphin: «Pourquoi l'appelle t'on madame!» au sujet de Mme Briant, simple bourgeoise, marchande de draps de soie. Il accepte pourtant rapidement qu'un autre code allocutif puisse exister en ville, pour des personnes qui appartiennent à un autre milieu social et qui ne font pas partie de son entourage habituel, à savoir l'emploi de *Monsieur* ou de *Madame* (avec le nom de famille).

(iii) En ce qui concerne l'emploi des prénoms, on constate qu'ils peuvent apparaître soit seuls, soit en liaison avec des titres (*messire* pour des prêtres ordinaires, *maître* pour les artisans et d'autres membres du personnel du château). Le titre *Maître* (+ prénom) est donné au preneur de blaireaux, aux tambours, au sommelier, à des carrossiers, des valets et des singes (sic), mais tous peuvent également être appelés par leur simple prénom.

(iv) Quant aux appellatifs à valeur taxémique, qui renvoient donc au statut ou à la fonction de la personne allocutée, le dauphin ne s'en sert pas de manière systématique. En ce qui concerne son «huissier de chambre» (FOISIL 1996: 3109), Georges Birat, il l'appelle le plus souvent «mon valet». Mais il peut également l'appeler par son prénom ou par son nom de famille. Il en va de même de son page, Charles de Bompars, qu'il appelle aussi souvent par son nom de famille que par le taxème «page», sans que le contexte de l'énonciation permette de déduire les règles de ce flottement. Le seul interlocuteur à qui le dauphin ne s'adresse que par un terme de profession est son aumônier qu'il appelle toujours «mon aumônier».

3. Conclusions

Comme je l'ai rappelé initialement, l'analyse de la conversation, dans le cadre d'une ethnographie de la communication, a comme objectif d'élucider les comportements linguistiques et par là le fonctionnement sociolinguistique des dif-

férentes cultures humaines. Alors que dans un premier temps, ses objectifs et sa méthodologie – les enquêtes de terrain – ont été essentiellement synchroniques, je crois avoir pu montrer quelle est l'utilité de cette approche pour une meilleure compréhension du fonctionnement sociolinguistique et socioculturel des cultures européennes du passé. Tout en poursuivant ses propres objectifs, à savoir l'analyse linguistique des états passés de la langue, la sociolinguistique historique peut devenir ainsi une science auxiliaire, dans le meilleur sens du terme, des sciences historiques – et par ailleurs aussi de la recherche littéraire: elle peut en effet permettre à ces disciplines voisines de mieux comprendre le fonctionnement des échanges verbaux réels ou virtuels qu'elles rencontrent dans les textes du passé, dans leur portée, et dans leur signification culturelle et sociale. Et je n'ai pas besoin d'insister sur le fait que les échanges verbaux reproduits par Héroard jettent une lumière toute particulière sur le fonctionnement du groupe social peu commun (et très peu représentatif pour la société de cette époque dans son ensemble) qui se trouve réuni au château de Saint-Germain-en-Laye.

Comme l'a montré cet examen, le comportement verbal des enfants royaux est effectivement le résultat d'une socialisation consciente, d'un processus d'apprentissage qui leur est imposé – spontanément et «par ordre du roi» – par les adultes qui sont à leur service. On a vu que la première tendance, naturelle, du petit dauphin, aurait été l'allocution égalitaire réciproque avec ses frères et sœurs, avec un simple relationème «frère» ou «sœur», en l'absence de prénoms. Or, ces enfants sont au service d'une raison d'État, et leur individualité compte peu. Ainsi, après le décès du premier «Monsieur d'Orléans», en 1611, c'est naturellement son prochain frère qui hérite du titre et de la fonction...

Dans la recherche, depuis une quinzaine d'années, l'analyse diachronique des interactions verbales, en travaillant par exemple sur les dialogues modèles qui se trouvent dans certaines méthodes d'enseignement du français langue étrangère (cf. KRISTOL 1993, et en particulier RADTKE 1994), a commencé à dégager les principes du fonctionnement du dialogue dans les sociétés européennes du passé. L'avantage du témoignage d'Héroard, par rapport aux dialogues fictifs de ces manuels de langage, c'est qu'il rapporte des bribes de conversations authentiques, et de tels témoignages sont extrêmement rares. Pour pallier ce manque, je pense qu'il ne serait pas impossible de poursuivre les analyses en s'appuyant sur d'autres sources du passé – des sources littéraires, en particulier¹⁹. Dans la mesure où les dialogues n'ont pas été rédigés «pour les besoins de la cause», comme c'est le cas des manuels pour l'enseignement des langues étrangères, il me semble parfaitement possible – et utile – d'analyser comment les auteurs de ces textes *imaginent* de quelle manière les dialogues, dans la société qu'ils décrivent, «doivent» se dé-

¹⁹ Pour l'intérêt que présentent les textes littéraires pour la recherche en sociolinguistique historique, cf. aussi KRISTOL 2007 et 2009.

rouler. Même s'il ne s'agit là que de leur représentation du fonctionnement d'un dialogue efficace, de telles analyses pourraient faire avancer considérablement notre compréhension du fonctionnement linguistique des différentes phases passées de nos cultures européennes.

Cortailod-Neuchâtel

Andres Kristol

Bibliographie

- ADAMS, J. N. 2003: *Bilingualism and the Latin Language*, Cambridge
- AQUINO-WEBER, D./COTELLI, S./KRISTOL, A. (ed.) 2009: *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman*. Enjeux et méthodologies d'un champ disciplinaire émergent, Actes du colloque de Neuchâtel, 8-9 juin 2007, Berne/Francfort
- AYRES-BENNETT, W. 2004: *Sociolinguistic Variation in Seventeenth-Century France*. Methodology and Case Studies, Cambridge
- BABELON, J.-P. 1982: *Henri IV*, Paris
- ERNST, G. 1985: *Gesprochenes Französisch zu Beginn des 17. Jahrhunderts*. Direkte Rede in Jean Héroards «Histoire particulière de Louis XIII» (1605-1610), Tübingen
- ERNST, G. 1989: «Le langage du prince», in: FOISIL, M. (ed.), *Journal de Jean Héroard*, vol. 1, Paris: 189-214
- FOISIL, M. (ed.) 1989: *Journal de Jean Héroard, médecin de Louis XIII*, 2 vol., Paris
- FOISIL, M. 1996: *L'enfant Louis XIII*. L'éducation d'un roi (1601-1617), Paris
- GARFINKEL, H. 1967: *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs N. J. [traduction française: *Recherches en ethnométhodologie*, Paris 2007]
- GOFFMAN E. 1967: *Interaction ritual*. Essays on face-to-face behavior, New York [traduction française: *Les rites d'interaction*, Paris 1974]
- GOFFMAN E. 1974: *Frame analysis*. An essay on the organization of experience, New York/Evanston [traduction française: *Les cadres de l'expérience*, Paris 1991]
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. 1990-94: *Les interactions verbales*, 3 vol., Paris
- KRISTOL, A. 1993: «Que dea! Mettes le chapron, paillard, com tu parles a prodome! La représentation de l'oralité dans les Manières de langage du XIV^e/XV^e siècle», *Romanistisches Jahrbuch* 43: 35-64
- KRISTOL, A. 2007, «Le plurilinguisme socialisé dans l'espace <francophone> du XVIII^e siècle», in: HASKINS, U./SANDRIER, A. (ed.), *Multilinguisme et multiculturalité dans l'Europe des Lumières*. Actes du Séminaire international des jeunes dix-huitiémistes 2004, Paris: 25-50
- KRISTOL, A. 2009: «Textes littéraires et sociolinguistique historique: quelques réflexions méthodologiques», in: AQUINO-WEBER, D. et al. (ed.): 25-46
- LODGE, R. A. 2004: *A sociolinguistic history of Parisian French*, Cambridge
- LODGE, R. A. 2009, «La sociolinguistique historique et le problème des données», in: AQUINO-WEBER, D. et al. (ed.): 199-219
- MARTINEAU, F. 2009: «À distance de Paris: usages linguistiques en France et en Nouvelle France à l'époque classique», in: AQUINO-WEBER, D. et al. (ed.): 221-242
- PRÜSSMANN-ZEMPER, H. 1986: *Entwicklungstendenzen und Sprachwandel im Neufanzösischen*. Das Zeugnis des Héroard und die Genese des gesprochenen Französisch, Thèse, Université de Bonn
- OSSENKOP, C. 1999: *Passé simple und passé composé im gesprochenen Französisch des 17. Jahrhunderts*. Untersuchungen zu Dialogen in Erzähltexten und dem Journal d'Héroard, Bonn
- RADTKE, E. 1994: *Gesprochenes Französisch und Sprachgeschichte*. Zur Rekonstruktion der Gesprächskonstitution in Dialogen französischer Sprachlehrbücher des 17. Jahrhunderts, Tübingen

- RENARD, L. 2002: «La sexualité infantile a-t-elle été inventée par Freud?», *Enfances & Psy* 17: 36-46
- RICHTER, M. 1979: *Sprache und Gesellschaft im Mittelalter*. Untersuchungen zur mündlichen Kommunikation in England von der Mitte des elften bis zum Beginn des vierzehnten Jahrhunderts, Stuttgart
- RICHTER, M. 1995: *Studies in Medieval Language and Culture*, Blackrock
- SACKS, H. 1992: *Lectures on conversation*. Ed. by Gail Jefferson, with an introduction by Emanuel A. Schegloff, 2 vol., Oxford
- TANNER, C. 2007: *Analyse linguistique des constructeurs des relations interpersonnelles dans le Journal d'hygiène de Jean Héroard*, Mémoire de maîtrise inédit, Université de Bâle
- TRASK, R. L. 1997: *A Student's Dictionary of Language and Linguistics*, London
- WILLEMYS, Roland/VANDENBUSCHE, Wim 2006: «Historical Sociolinguistics: Coming of Age?», *Sociolinguistica* 20: 146-65